

OBJET

**ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)
RETELEMENTS DES PLAFONDS ET DES SOLS DES CLASSES
A L'ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Actuellement dans cet établissement les nombreux dénivelés des coursives ne permettent pas les déplacements des PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les faux plafonds sont vétustes et les sols méritent une réfection.

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, la ville envisage de réaliser des travaux d'accessibilité pour les PMR, et de réhabiliter les faux plafonds et les revêtements de sol des classes.

Les sols des classes seront revêtus de carrelage, et les faux plafonds remplacés par des matériaux agréables et isolants acoustiques, avec des luminaires intégrés.

Les travaux seront répartis en deux lots techniques :

- Lot 1 : Démolition/Maçonnerie/Revêtements sol
- Lot 2 : Faux plafonds/Menuiseries/Electricité/Peinture

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 300 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de travaux d'accessibilité PMR, revêtements des plafonds et des sols de classes à l'école Élémentaire de Joinville ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

RAPPORT N° 07/3-42

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE



René-Paul VICTORIA

OBJET

**ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)
REJETEMENTS DES PLAFONDS ET DES SOLS DES CLASSES
A L'ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-42 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux d'accessibilité PMR, revêtements des plafonds et des sols de classes à l'école Élémentaire de Joinville ;

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques comme suit :

DELIBERATION N° 07/3-42

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA